



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 89 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les adultes polyhandicapés non autonomes de 21 ans et plus demandent une attention permanente;

CONSIDÉRANT QU'une personne ayant la responsabilité d'un adulte polyhandicapé non autonome peut difficilement travailler à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec verse un montant quotidien de 114 \$ à une famille d'accueil qui prend soin d'un adulte polyhandicapé non autonome de 21 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge d'adultes polyhandicapés non autonomes de 21 ans et plus par leurs aidants naturels leur permet de demeurer dans leur milieu de vie, ce qui présente de nombreux effets bénéfiques;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les aidants naturels d'adultes polyhandicapés non autonomes de 21 ans et plus, demandons que le gouvernement du Québec reconnaisse le travail que nous accomplissons quotidiennement et nous alloue un soutien financier pour nous permettre de nous occuper de nos adultes polyhandicapés non autonomes de 21 ans sans risquer de sombrer dans la pauvreté ou la vulnérabilité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



François Bonnardel, député de Granby

14 mai 2013

(Date)